




Politique nationale 2014
de la ruralité 24

**UN
QUÉBEC
POUR TOUS**

Nouveautés, vision et perspectives

Conférence nationale de SRQ
27 mars 2014

Québec 



Politique nationale de la ruralité
2014-2024

**UN
QUÉBEC
POUR TOUS**

CONTEXTE


Des avancées rurales significatives :

- capacités accrues des communautés rurales à se mobiliser et à prendre en main leur développement;
- de l'expertise de plus en plus reconnue, particulièrement des agents de développement rural;
- les écarts entre les milieux ruraux et les milieux urbains se sont rétrécis sur le plan économique.

Des défis qui subsistent :

- diminution du poids démographique de plusieurs milieux ruraux;
- des milieux présentant des défis de revitalisation;
- des écarts subsistent sur le plan économique.

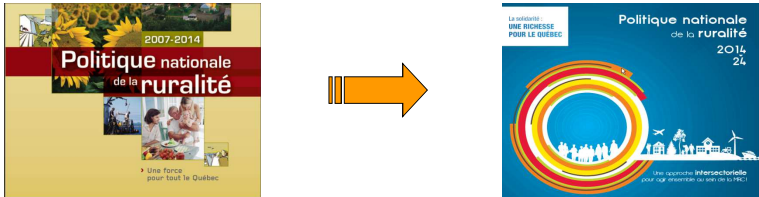
Il faut donc continuer d'agir pour rendre les territoires ruraux attractifs au regard de l'emploi et de la qualité de vie

Québec 

UN
QUÉBEC
POUR TOUS


Politique nationale de la ruralité
2014-2024

DE LA PNR 2 À LA PNR 3



280 M\$ / 7 ans
91 MRC
« Une force pour tout le Québec »

470 M\$ / 10 ans / évaluation mi-parcours
91 MRC
« Une approche intersectorielle pour agir ensemble au sein de la MRC »


Québec 

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Politique nationale de la ruralité
2014-2024

PRINCIPES DIRECTEURS À LA POLITIQUE

- 1- S'appuyer sur les avancées des politiques précédentes
- 2- Miser sur une plus grande décentralisation
- 3- Promouvoir l'approche intersectorielle, la multifonctionnalité du développement et les initiatives de complémentarité entre les milieux ruraux et urbains
- 4- Maintenir la souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale dans les choix de mise en œuvre
- 5- Encourager la participation citoyenne
- 6- Préconiser une approche solidaire et équitable sur le plan territorial

Québec 

TROIS ORIENTATIONS CHAPEAUTENT LES MESURES

1. Une confiance accrue envers les milieux ruraux
 - Pactes ruraux : 340 M\$
 - Agents de développement rural : 49 M\$
 - « Pacte plus » : 63,5 M\$
2. Le partage de l'expertise gouvernementale
3. Une gouvernance concertée

Pacte rural 2014-2019

Contrat entre le gouvernement et la MRC, pour soutenir la réflexion, la mobilisation et la réalisation de projets en milieu rural :

- enveloppe maintenue à 33 M\$ par année;
- pour 2014-2015 : reconduction des montants de 2013-2014 dans chaque MRC;
- montants pour les autres années au plus tard les 30 septembre 2014 et 2016;
- maintien des principales caractéristiques des pactes ruraux qui ont mené à la réalisation de 15 000 projets depuis 2002 :
 - soutien à des projets « communautaires »;
 - ajustements au regard de la planification et reddition de comptes.

Pacte rural 2014-2019 : nouveautés

Un plan de travail 2014-2019, avec une vision et des orientations

Cette vision a pour objet de donner une image globale et mobilisatrice de ce que souhaitent devenir les communautés rurales du territoire au terme du Pacte rural

- ...basé sur l'évaluation de la gestion du pacte 2007-2014, les planifications existantes;
- ...incluant une réflexion sur la multifonctionnalité et la complémentarité rurale-urbaine;
- ...tenant compte de la vitalité économique de ses communautés;
- ...comprenant une cible de projets territoriaux;
- ...duquel découle un plan d'action annuel.

Pacte rural 2014-2019 : nouveautés

Un plan d'action annuel qui :

- précise les principales activités ou modalités d'information, d'animation et de mobilisation des communautés;
- établit :
 - les domaines ou secteurs d'intervention privilégiés;
 - les mécanismes de gestion de l'enveloppe du Pacte rural;
 - précise le mandat et les tâches du ou des agents de développement rural;
- appuie plus particulièrement les initiatives locales ou conjointes des communautés à revitaliser.

Pacte rural 2014-2019: nouveautés

Comme par le passé...

- la MRC enregistre ses projets dans un système de reddition de comptes au MAMROT, réalise un bilan de ses activités. Le plan de travail, le plan d'action et le rapport d'activités sont des documents publics.

S'ajoute dorénavant l'organisation d'une activité publique annuelle de participation citoyenne :

- pour consulter la population, présenter ou rappeler les priorités et les cibles du plan de travail, dresser le bilan des projets réalisés et échanger sur leurs retombées dans le milieu.

Les agentes et agents de développement rural (ADR)

Le réseau subventionné passe de 136 à 155 personnes :

- un ADR par MRC (et territoire équivalent) signataire d'un pacte rural;
- un 2^e ADR pour l'ARBJ, Minganie et Golfe-du-Saint-Laurent;
- un ADR de plus pour les MRC comptant 18 municipalités rurales et plus;
- un ADR de plus pour les MRC comptant 10 municipalités rurales et plus ayant un indice de vitalité économique négatif;
- un ADR de plus pour les MRC ayant 5 municipalités rurales ou plus à revitaliser :
 - cet agent travaille prioritairement à la revitalisation de ces milieux.

L'ADR porte maintenant le titre d'agente ou d'agent de développement rural et travaille à temps plein en développement rural.

La MRC peut engager plus d'agents si le nombre minimal est embauché.

Les agentes et agents de développement rural (ADR)

Rôle maintenant précisé dans le pacte :

- animer et accompagner les communautés dans l'analyse de leur situation et les soutenir dans la réalisation de projets;
- soutenir les élus dans leurs décisions en matière de développement rural;
- participer à la définition de la vision de la MRC;
- contribuer à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi liées au pacte rural et au « pacte plus »;
- agir à titre de rôle-conseil quant à ce qui se rattache au développement territorial intersectoriel et multifonctionnel, de même qu'à la complémentarité rurale-urbaine.

Formation annuelle obligatoire : SRQ et URQ en alternance.

LA nouvelle mesure : les « Pacte plus »

Maximum de 750 000 \$ / MRC

Pour 2 ou 3 projets majeurs

Explorer un champ novateur, peu ou pas exploré à l'échelle de la MRC

Cohérent avec la vision de développement

Appuyé sur une mobilisation et une concertation intersectorielle

Premiers versements en 2015-2016, normes et guide à venir

LA nouvelle mesure : les « Pactes plus »

Domaines d'interventions des « Pactes plus »

- Gouvernance solidaire du territoire
- Développement multifonctionnel et intersectoriel
- Développement des potentiels énergétiques innovants
- Interventions pour une proximité des services
- Création d'environnements favorables à la santé et amélioration de la qualité de la vie
- Usages des technologies numériques dans une perspective de développement
- Transports collectifs, alternatifs et de marchandises
- Loisir, culture et vie communautaire
- Accueil et intégration de nouveaux arrivants dans les communautés rurales
- Implication jeunesse et projets intergénérationnels
- Implication des aînés et projets intergénérationnels
- Protection paysagère et aménagement naturel des espaces
- *Autre domaine proposé par la MRC en respect des critères de base*

LA nouvelle approche...l'approche intersectorielle

À l'échelle de la MRC :

- pour plus de synergie et de cohérence entre les partenaires des milieux, éviter les doublons coûteux en favorisant, par exemple, le partage de ressources, d'expertise et d'équipements;
- santé, éducation, emploi, environnement, commerce, économie sociale, culture, agroalimentaire, forestier, etc.

À l'échelle gouvernementale :

- | | |
|--|---|
| • Agriculture, Pêcheries et Alimentation | • Jeunesse |
| • Travail | • Ressources naturelles |
| • Emploi et Solidarité sociale | • Enseignement supérieur, Recherche, Science et technologie |
| • Éducation, Loisir, Sport | • Immigration et Communautés culturelles |
| • Culture, Communications | |
| • Santé et Services sociaux | |

MAMROT + 9 ministres **cosignataires** de la Politique + adjoint parlementaire à la première ministre, volet jeunesse

L'approche intersectorielle

L'approche intersectorielle caractérisera particulièrement la gestion des « Pactes plus », optionnelle pour le pacte.

Les MRC convieront alors les représentants des différents secteurs à un exercice de concertation.

Implication de la conférence administrative régionale (CAR) afin d'obtenir au besoin la collaboration des autres ministères en région.

Orientation 2 : Partage de l'expertise gouvernementale

Rôle de la direction régionale du MAMROT et de la CAR

- Expertise-conseil pour la mise en œuvre de la Politique.
- À titre de présidente de la CAR, favoriser une synergie entre les MRC et les directions régionales des M/O.
- Assurer les liens entre les M/O dont l'expertise sera nécessaire à l'élaboration et au suivi des « Pactes plus » et aux initiatives de revitalisation.
- Animer la Table régionale des agents pour entretenir une communauté de pratique et suivre l'évolution de la mise en œuvre de la Politique.
- Organiser une rencontre avec les agents des différents secteurs d'activité présents sur le territoire.

Orientation 2 : Partage de l'expertise gouvernementale

Rôle du MAMROT (central) :

Transfert des connaissances acquises :

- Diffusion des savoirs issus des laboratoires ruraux et des groupes de travail de la PNR 2007-2014;
- Production de guides;
- Publication et maintien à jour des indicateurs OVT (www.bdso.gouv.qc.ca).

Développement de connaissances stratégiques :

- Cadre de recherche « Ruralité 2020 » « Ruralité 2025 ».

Développement de nouveaux outils :

- Plateforme numérique et conférences webinaires;
- Outil de mesure de la vitalité sociale (questionnaire Web à l'usage des communautés).

Orientation 3 : Une gouvernance concertée

- **Solidarité rurale du Québec**

Instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité

- **Comité des partenaires de la ruralité**

Assurer un suivi de l'état de la ruralité et de la mise en œuvre de la Politique

- **Les Grands Prix de la ruralité**


Les partenaires de la ruralité collaborent annuellement à l'organisation et à la remise des Grands Prix de la ruralité

- **Le Rendez-vous annuel de la ruralité**

UN QUÉBEC POUR TOUS Politique nationale de la ruralité 2014-2024

EN CONCLUSION : VISION ET PERSPECTIVES

**Une approche intersectorielle
pour agir ensemble
au sein de la MRC !**

Québec 

UN QUÉBEC POUR TOUS Politique nationale de la ruralité 2014-2024

Une approche intersectorielle


- plus de cohérence et de synergie

pour agir ensemble

- certes, avec les divers secteurs
- participation citoyenne
- partage de l'expertise gouvernementale
- solidarité et équité territoriale

au sein de la MRC !

- les budgets et les choix en région, pour développer et innover

Québec 



Politique nationale de la ruralité
2014-2024

Merci !
www.mamrot.gouv.qc.ca

Québec 